

près des grandes routes qui conduisent de Montréal aux nouveaux townships.

LA CHENAIE (la seigneurie de) est située au nord de la rivière St. Jean ou de Jésus, dans le comté de Leinster ; elle est bornée au nord-est par la seigneurie de St. Sulpice, au sud-ouest par celle de Terrebonne, et au fond par les townships de Kilkenny et de Rawdon ; elle a quatre lieues de front sur six de profondeur, et elle fut accordée le 16 Avril, 1647, à Pierre Legardeur. Ce terrain fut ensuite divisé, et il forme à présent les deux seigneuries distinctes de La Chenaie et de L'Assomption ; la première est la propriété de Pierre Pangman, Ecuyer, et la dernière appartient aux héritiers de feu P. R. de St. Ours, Ecuyer, excepté une petite portion qui est la propriété du Général Christie Burton. La Chenaie joint Terrebonne, et a deux lieues de front. La terre est d'une qualité variée, mais elle est partout passablement bonne, et il n'y en a que très-peu qui soit au-dessous de la médiocrité. On y cultive les espèces ordinaires de grain, et les autres productions du pays, et on recueille d'excellentes moissons ; il y a aussi plusieurs pièces de terre propres à la culture du lin, qui pourrait être portée avec succès à une étendue considérable. Les rivières Achigan et Mascouche, avec plusieurs courants plus petits, ou ruisseaux qui en